



Fraude au compteur kilométrique

Par **luc laforet**, le **02/02/2018** à **18:35**

Bonjour. j'aimerais exposer l'affaire ci-après :

En novembre 2016 j'ai acheté une voiture auprès d'un garage pour la somme de 5200 euros. J'ai eu un accrochage et ai fait les réparations moi même (Changement radiateur et pare choc). Le temps des réparations j'ai acquis un autre véhicule. J'ai donc repassé le véhicule au contrôle pour le revendre, n'ayant pas l'utilité de deux véhicules. Le véhicule a été refus pour cause d'OBD qui ne s'allume pas au démarrage. Je l'ai emmené au garage et le mécano m'a informé que le compteur avait déjà été démonté, les agrafages étant cassées et que le filament alimentant ce voyant avait été volontairement sectionné. J'ai regardé sur le contrôle technique remis lors la vente et un défaut avait été signalé indiquant que le voyant restait allumé en permanence, sans obligation de contre visite. A l'achat, ce voyant ne s'allumait plus. Il s'agit d'un voyant qui ne s'allume que quelques secondes, le temps de faire un cycle de vérification sur tous les organes de sécurité et qui s'éteint une fois le moteur allumé. C'est l'explication du garagiste. Si on est pas mécano, on peut pas le savoir. Bref, le étant donné que le filament a été coupé, aucun défaut moteur ne s'est affiché depuis la vente. En mettant la valise, il y a la vanne EGR à faire, un défaut dans l'ABS et les airbags, qui ne sont pas déclenchés d'ailleurs puisque tout était en défaut à cause du filament coupé. Le véhicule est invendable en l'état. Il y a pour plus de 2 000 euros de frais changement de compteur compris. Ma question est la suivante, quels sont mes recours contre le vendeur professionnelle qui a par ailleurs mis en liquidation et sa femme a ré ouvert un garage à son nom. Je pense avoir été victime d'une escroquerie pour vice caché car si le filament n'avait pas été coupé, le voyant serait resté allumé au compteur et je m'en serais rendu compte lors de la vente/. je vous remercie de m'avoir lu jusqu'au bout.